



**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**COMMUNIQUE**

Compte tenu des difficultés rencontrées par les usagers, liées aux coupures répétitives de l'électricité, la Direction Générale des Impôts a décidé de ne pas appliquer des amendes et pénalités aux déclarations fiscales en ligne effectuées jusqu'à Lundi 18 Novembre 2019.

La Direction Générale des Impôts remercie les usagers pour leur civisme dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales à temps.

Antananarivo, le 15 NOV 2019

Le Directeur Général des Impôts



GERMAIN  
Inspecteur des Impôts